

**DEC193139DR04**

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier DULIEU*, directeur de l'unité *FRE2038* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC171917DAJ du 7 juillet 2017 nommant Madame Marie-Hélène PAPILLON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette à compter du 17 juillet 2017 ;

**Vu** la décision DEC191240DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2020, de l'unité FRE2038, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

**DÉCIDE :**

**Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de l'unité FRE2038, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier DULIEU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul CROMIERES, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

**Article 5**

Cette décision prend effet le 01/01/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 29/01/2020

La déléguée régionale  
Madame Marie-Hélène PAPILLON

Monsieur Olivier DULIEU

Monsieur Jean-Paul CROMIERES